

Tribune d'échange N° 22 - mars 2021

Assemblée générale du 18 mars 2021 à Paudex

En raison de la pandémie de COVID 19, l'accès à cette Assemblée sera limité à 50 personnes

<https://www.adcv.ch/assemblees-generales-2021-fr14298.html>

Nous espérons toutefois que notre prochaine AG pourra se dérouler normalement le 24 juin, à Aubonne. Le programme définitif n'est pas encore fixé, mais nous devrions aborder plusieurs sujets intéressants, comme l'aboutissement de l'initiative « SOS Communes », l'état d'avancement de la plateforme Péréquation ainsi qu'un rapide survol des cours proposés par l'AdCV, lesquels pourraient particulièrement concerner les nouveaux élus communaux. L'élection du Comité et l'adoption des comptes 2020 de l'AdCV devraient également être à l'ordre du jour.

Consultations

En début d'année, nous avons été saisis de plusieurs consultations de la part du Canton. La plus importante étant la:

Consultation sur le projet de révision du droit cantonal des marchés publics

Selon le message fédéral accompagnant la révision de l'AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics), celui-ci devrait avoir des effets positifs sur les relations entre les cantons et les communes dès son entrée en vigueur. Les raisons en sont notamment une jurisprudence plus homogène, des outils pédagogiques similaires et des formations harmonisées. Toujours selon ce message, les conséquences financières de cette révision sont difficiles à mesurer, d'autant qu'elles dépendent pour partie des dispositions d'application que les cantons adopteront. Elles devraient toutefois être limitées, un effort de formation devant être consenti afin de maîtriser les nouvelles règles et procédures applicables.

L'AdCV a salué la possibilité désormais donnée à un municipal entrepreneur, donc à une entreprise locale, de déposer une offre pour un marché lancé par la commune, ce qui constitue une avancée intéressante

Par ailleurs, une partie des principes défendus par l'AIMP et ses dispositions cantonales d'application rejoint ceux contenus dans la Charte éthique des marchés publics à laquelle l'AdCV a contribué par le biais de sa Présidente de l'époque, qui l'avait signée pour notre Association.

Pour ces motifs, l'AdCV a approuvé le projet de révision de la loi et de règlement cantonal en matière de marché public.

SOS Communes

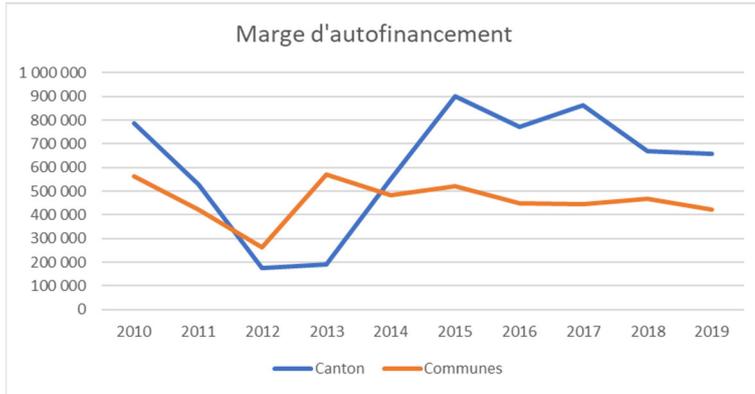
La récolte de signatures a débuté le 15 janvier 2021 avec l'autorisation du Canton et ce pour une durée de 4 mois. Son Comité peut compter sur une forte mobilisation de toutes les personnes qui soutiennent l'initiative pour réunir les 12'000 signatures nécessaires à son aboutissement, la situation sanitaire constituant incontestablement un handicap pour cette récolte. De nombreux sponsors privés ont pu être trouvés pour le financement de la campagne, palliant ainsi l'impossibilité pour les communes de soutenir directement l'initiative à cause de l'avis de droit du Conseil d'Etat.

Comparaison de la situation financière du Canton et des communes

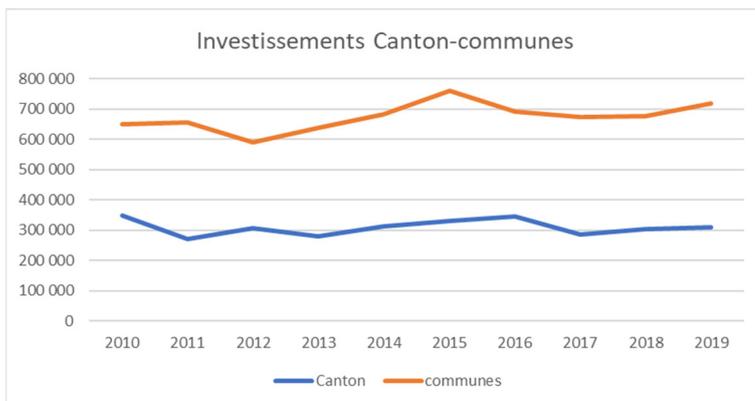
Le 2 mars dernier, nous avons publié un article sous signature de notre Président qui traitait du gouffre qui se creuse entre les finances du Canton et celles des communes : <https://www.adcv.ch/communiqués-de-l-adcv-fr2327.html#article-14374>

Cette analyse se fondait essentiellement sur la comparaison entre le niveau d'endettement du Canton et des communes et leurs revenus fiscaux respectifs.

Si nous allons un peu plus loin dans cette analyse, l'on constate également que depuis 2015, la marge d'autofinancement du Canton est sensiblement meilleure que celle des communes :



Comme le démontre le graphique ci-dessous, malgré cela, les investissements des communes restent nettement plus soutenus que ceux du Canton :



Toutefois, si la situation financière des communes continuait à se détériorer, il est évident que cet état de fait ne pourrait pas perdurer éternellement. Sous peine de se retrouver surendettées, les communes devraient fatalement réduire leurs investissements.

Ainsi, si cela arrivait et que, malgré sa situation financière florissante, l'Etat devait continuer à tenir aussi serré les cordons de sa bourse, le Canton de Vaud se retrouverait dans la situation paradoxale et inquiétante où les investissements publics globaux diminueraient.

La solution pour éviter cela serait donc que le Canton redonne aux communes les moyens d'investir en allégeant les charges qui pèsent sur elles, notamment au travers d'une diminution de leur part dans le financement de la facture sociale.

